



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FOODLUBE SPRAY GREASE

Page 1
Date : 06/01/2006
N° révision : 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom du produit: FOODLUBE SPRAY GREASE
Nom de la société: ROCOL Lubricants
ROCOL House
Swillington
Leeds
West Yorkshire
LS26 8BS
ENGLAND
Tél: +44 (0) 113 232 2700
Fax: +44 (0) 113 232 2740
Tél (en cas d'urgence): +44 (0) 113 232 2600

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients dangereux: HYDROCARBON AEROSOL PROPELLANT (<0.1% 1,3-BUTADIENE) 30-60%
EINECS: 270-704-2 CAS: 68476-85-7
[F+] R12

- CYCLOPENTANE 30-60%
EINECS: 206-016-6 CAS: 287-92-3
[F] R11; [-] R52/53

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers: Extrêmement inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS (SYMPTOMES)

Contact avec la peau: Possibilités d'irritation et de rougeur sur la partie contaminée.
Contact avec les yeux: Risque d'irritation et de rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment.
Ingestion: Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque de provoquer le vertige.
Inhalation: Risque d'irritation de la gorge avec sensation d'avoir la poitrine oppressée.

4. PREMIERS SECOURS (ACTION)

Contact avec la peau: Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau.
Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consultez un médecin.
Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement.
Inhalation: Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Consultez un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: Ne pas utiliser d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Poudre chimique inerte. Dioxyde de carbone. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.
Dangers d'exposition: Extrêmement inflammable. Forme un mélange vapeur-air inflammable / explosif En cas de combustion, émet des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone.
Protection des pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

[suite...]

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles:** Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité pour les détails relatifs à la protection personnelle. Éliminer toute source d'ignition.
- Préc's pour l'environnement:** Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.
- Procédures de nettoyage:** Ne pas utiliser de matériel qui risque de produire des étincelles durant la procédure de nettoyage. Absorption par de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Cond's pour la manipulation:** Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Interdiction de fumer.
- Conditions de stockage:** Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Éloigner de toute source d'ignition. Éloigner de la lumière solaire directe. Veiller à ce que les matériels d'éclairage et électriques ne constituent pas une source d'ignition.
- Emballage approprié:** A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Ingrédients dangereux:** HYDROCARBON AEROSOL PROPELLANT (<0.1% 1,3-BUTADIENE)
TWA (8 hr limite exposition) : 600ppm 1430mg/m LECT (15 min exposition) 750ppm 1780mg/m
- Mesures d'ordre technique:** Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Veiller à ce que les matériels d'éclairage et électriques ne constituent pas une source d'ignition.
- Protection respiratoire:** Une protection respiratoire n'est pas normalement requise.
- Protection des mains:** Gants de protection.
- Protection des yeux:** Lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Protection de la peau:** Vêtement de protection.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État:** Aérosol
- Couleur:** Blanc
- Odeur:** Odeur caractéristique
- Degré d'évaporation:** Rapide
- Comburant:** Non comburant (selon les critères CEE)
- Solubilité dans l'eau:** Non miscible
- Viscosité:** Non visqueux
- Point/Domaine d'ébul. °C:** <0
- Point/Domaine de fusion °C:** < 0
- Limites d'inflam. %: infér:** 1.8
- supér:** 9.4
- Pt d'éclair °C:** -20
- Auto-inflammabilité°C** >200
- Pression de vapeur :** > 2000
- Densité relative :** 0.6

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité:** Stable dans des conditions normales.
- Conditions à éviter:** Lumière solaire directe. Chaleur. Sources d'ignition.
- Matières à éviter:** Oxydants forts. Réducteurs forts.
- Produits de décomp. dang:** En cas de combustion, émet des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Routes d'exposition: Se reporter à la section 4.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité: Très volatil. Absorbé rapidement par la terre.

Persistence et dégradabilité: Légèrement biodégradable seulement.

Potentiel de bioaccumulation: Aucune bioaccumulation éventuelle.

Effets nocifs divers: Nocif pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Élimination des emballages: Déposer le produit dans une décharge classée ou le confier à un centre agréé pour l'élimination de déchets chimiques.

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT**ADR / RID**

N° ONU: 1950

Classe ADR: 2

Code de classification: 5F

Nom d'expédition: AÉROSOLS

Étiquetage: 2.1

**IMDG / OMI**

N° ONU: 1950

Classe: 2

PIUrg: F-D,S-U

Polluant marin: .

Étiquetage: 2.1

IATA / OACI

N° ONU: 1950

Classe: 2

Étiquetage: 2.1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symboles des risques: Extrêmement inflammable.



Phrases R: R12: Extrêmement inflammable.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S: S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer aérosol.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Phrases P: P201: Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Note: Les informations réglementaires ci-dessus répertoriées rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Se reporter à toutes les réglementations ou clauses nationales, internationales et régionales en vigueur.

16. AUTRES INFORMATIONS

- Informations supplémentaires:** Ne contient que des ingrédients agréés FDA.
Enregistres NSF H1.
Directives de la 1999/45/EC concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses.
Directives de la CE 91/155/EEC définissant l'application et les dispositions détaillées du système d'informations spécifiques concernant les préparations dangereuses.
Directives de la CE 94/1/EEC adaptant certains détails techniques du Council Directive 75/324/EEC sur l'approximation des lois des Pays Membres concernant les bombes aérosols.
- Phrases R de rubrique 2:** R12: Extrêmement inflammable.
R11: Facilement inflammable.
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Désistement juridique :** Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.